

## Entretien de la commune

4°) Permis de construire et déclaration préalable : le code de l'urbanisme et le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Plachy-Buyon définissent les conditions et la nature des travaux soumis à permis de construire ou à déclaration préalable. Instruits par le Maire, ces documents précisent les conditions de réalisation des travaux et imposent certaines obligations pour lesquelles aucune dérogation n'est possible. Un événement récent montre que ces prescriptions ne sont pas toujours respectées, le bénéficiaire du permis de construire s'arrogeant un droit en créant une servitude publique alors qu'il avait connaissance, dès le dépôt de sa demande, que l'acceptation du permis était subordonnée à l'utilisation d'un autre moyen d'accès dans sa propriété.

Tout contrevenant aux dispositions de l'article L 480-I et suivants du code de l'urbanisme s'expose à des sanctions pénales s'il ne remédie pas rapidement à la situation. A ce sujet, il convient de rappeler que la conformité de la déclaration d'achèvement des travaux peut être vérifiée pendant un délai de trois ans.

5°) Signalisation des locaux communaux et des commerces : Décidé en conseil municipal, l'achat des panneaux de signalisation est effectif. Ils seront installés prochainement aux endroits adaptés pour une meilleure information des automobilistes de passage et des livreurs.

## Site internet

Le nouveau site de la commune ([www.plachy-buyon.fr](http://www.plachy-buyon.fr)), réalisé par François SEENE, pendant son contrat service civique, est en ligne. Vous y trouverez l'actualité de la commune (les manifestations, les comptes-rendus des conseils municipaux, les arrêtés du maire ...), des informations sur certaines démarches administratives, les publications communales et une partie Police Municipale. N'hésitez pas à le visiter !

## Appel à témoignages

Le musée de la résistance et de la déportation de Picardie met en place une collecte de renseignements sur les trois départements picards (témoignages, photos et tous documents) sur les thématiques suivantes : exode de 1940 - résistance - déportation - libération des communes. Les témoins de ces périodes ont pratiquement tous disparu mais certaines personnes peuvent faire partager leurs souvenirs, ou communiquer le nom de famille des descendants avec qui le musée souhaite entrer en relation. Il appartient aux personnes concernées de prendre contact directement avec le musée, 5 Place Carnegie à Fargniers 02700 Tergnier – Téléphone et Fax : 03.23.57.93.77 – courriel : [museeresistance02@gmail.com](mailto:museeresistance02@gmail.com)

## Les 150 ans de l'église

Les grands travaux d'entretien de l'église étant maintenant achevés, nous pouvons fêter le 150<sup>ème</sup> anniversaire de sa construction, le dimanche 21 octobre. Le programme vous sera communiqué dès que possible.

# PLACHY-BUYON INFOS

Bulletin d'information du conseil municipal – sept 2012, n° 12



Voilà une photo originale : la mairie au milieu d'un champ fleuri..... que chacun d'entre nous peut admirer et qui permet aux enfants de composer des bouquets très colorés. Il fait également le bonheur des abeilles et des papillons ! Il était de bon augure, en attendant la réalisation du projet de construction de logements, d'agrémenter cet espace qui met en valeur de façon inespérée les abords de la Mairie.

Cet été, la météo capricieuse (orages brefs, pluies abondantes) a nécessité des prises de décisions rapides et, en parallèle, l'instruction des dossiers déposés (voirie, Internet ..... ) a suivi son cours.

Nous espérons que vous avez passé d'agréables vacances et nous souhaitons à tous une bonne rentrée.

L'équipe municipale



COMMUNE DE PLACHY-BUYON

2 rue du Cdt André Dodart 80160 Plachy-Buyon

Tel / Fax : 03-22-42-74-26

E-mail : [mairie.plachy@wanadoo.fr](mailto:mairie.plachy@wanadoo.fr)

## Entretien de la commune

Même si certains esprits chagrins ne voient que ce qui va mal, nous avons eu plaisir d'entendre de la part d'anciens habitants la joie qu'ils ont eue de retrouver Plachy-Buyon qui s'embellit toujours et reste accueillant.

Toutefois, nous sommes conscients que des points restent à améliorer et le sujet qui fâche c'est « l'entretien des caniveaux » !

N'y aurait-il que cela pour juger du travail du personnel communal et de l'entretien du village alors que nous pouvons tous admirer de magnifiques jardinières, de beaux espaces fleuris et de nombreux trottoirs engazonnés ? Plachy-Buyon est un village très étendu.



Il est bon de rappeler que la tonte de la pelouse devant les habitations et le coup de balai dans les « caniveaux » pourraient être réalisés par les riverains eux-mêmes, comme beaucoup le font.

En avril dernier, compte tenu du coût important du remplacement de la grosse tondeuse (plus de 20 000€), le conseil municipal a, après appel d'offres, signé avec la société BF Services un contrat d'entretien des grands espaces : la place du Petit Plachy, la route de Conty, les résidences « la Clé des champs » et « l'Orée », le cimetière et l'aire de pique-nique à Buyon.

Aujourd'hui pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'Environnement, les Agences de l'Eau et les services de l'Etat incitent les collectivités à ne plus utiliser des produits phytosanitaires (désherbants) pour l'entretien de leur voirie et espaces verts, dont on a peut-être usé et abusé. Selon le code de l'environnement un caniveau est considéré comme une zone de non traitement (ZNT) car il a pour fonction de collecter les eaux pluviales vers un émissaire, qui peut être un cours d'eau comme la rivière Selle, donc d'envoyer tout polluant vers un milieu aquatique, d'où l'interdiction de désherber par voie chimique les caniveaux.

Rappelons que nous sommes tous concernés dans la reconquête de la qualité de nos eaux et des milieux aquatiques.

## Entretien de la commune

### Travaux dans la commune :

1°) La réfection du CD 162 : Les services techniques du conseil général ont procédé à la remise en état du CD 162 entre St-Sauflieu et la gare de Bacouël.

L'ensemble de l'itinéraire a été recouvert d'une émulsion et de gravillons. Les marquages au sol (axe médian, passages piétons, arrêts de bus scolaire, emplacements de stationnement, zébras, etc...) seront réalisés ultérieurement.

Il convient de redoubler de prudence sur cet axe, en ralentissant notamment, pour éviter les dérapages sur les gravillons et les accidents qui pourraient en résulter.

2°) Travaux sur le CD 8 (route de Conty) : Dans le cadre d'un marché conclu avec la communauté de communes du canton de Conty, les travaux de bordurage du trottoir de la route de Conty seront réalisés, côté impair, entre la rue E.P. Wallet et la rue du Capitaine H. Mézan.

Le trottoir sera élargi pour garantir une meilleure sécurité des piétons, ce qui entraînera une réduction de la largeur de la chaussée pour favoriser le ralentissement des véhicules à l'entrée du village. Le profil du trottoir devant le café sera modifié en conséquence.

Ces travaux qui seront réalisés courant septembre créeront une gêne pour les riverains et une perturbation dans le trafic qui s'effectuera en alternat. La patience de chacun devrait permettre de surmonter aisément les désagréments causés.

3°) Raccordement à la fibre optique : Depuis novembre 2011 un câble de fibre optique est enterré en bordure de chaussée entre Saint-Sauflieu et l'armoire Internet de la rue des Clabaudois à Plachy-Buyon.

L'agence Somme Numérique (émanation du Conseil Général) chargée de la mise en œuvre du très haut débit Internet dans le département avait estimé le raccordement possible en mars/avril 2012, cette échéance a été reportée en mai/juin 2012 et une dernière demande de l'adjoint chargé de suivre ce dossier ne laissait pas entrevoir le raccordement avant le mois d'août 2012, puisque des travaux de génie civil devaient être réalisés à Saint-Sauflieu par France Télécom, maître d'œuvre en la matière.

Devant ces atermoiements successifs une intervention écrite a été adressée au Sénateur Daniel Dubois, chargé du dossier. Dès qu'une date certaine sera communiquée, les habitants de la commune en seront aussitôt informés.

## Agenda

13 oct : soirée de l'UNC – 20h – salle polyvalente

21 oct : les 150 ans de la construction de l'église St Martin. 10h : messe (Choeur Crescendo) 16h30 : concert de l'ensemble vocal Ambiani offert par la communauté de commune de Conty

4 nov : 29ème édition du semi-marathon de Plachy-Buyon – départ 14h30

9-10 et 11 nov : exposition de peintures Allain Houard, espace M.A. Wallet-Fouque

11 nov : Commémoration de l'Armistice 1918 – 12h

17 nov : soirée Théâtre par la compagnie LORGA : « Mes alliances » – salle polyvalente

24 nov : soirée association pour le don du sang bénévole de Plachy-Buyon et environs

2 déc : Soirée Téléthon

5 déc : Commémoration des Victimes en Afrique du Nord – 12h

15 déc : remise des colis aux Aînés

16 déc : 16 h : concert de Noël

## Agenda

13 oct : soirée de l'UNC – 20h – salle polyvalente

21 oct : les 150 ans de la construction de l'église St Martin. 10h : messe (Choeur Crescendo) 16h30 : concert de l'ensemble vocal Ambiani offert par la communauté de commune de Conty

4 nov : 29ème édition du semi-marathon de Plachy-Buyon – départ 14h30

9-10 et 11 nov : exposition de peintures Allain Houard, espace M.A. Wallet-Fouque

11 nov : Commémoration de l'Armistice 1918 – 12h

17 nov : soirée Théâtre par la compagnie LORGA : « Mes alliances » – salle polyvalente

24 nov : soirée association pour le don du sang bénévole de Plachy-Buyon et environs

2 déc : Soirée Téléthon

5 déc : Commémoration des Victimes en Afrique du Nord – 12h

15 déc : remise des colis aux Aînés

16 déc : 16 h : concert de Noël

### Inscriptions sur les listes électorales :

Afin d'éviter des problèmes liés à une non inscription sur la liste électorale lors des prochaines élections, il est important de vous présenter en Mairie, lors de votre arrivée dans la commune ou de signaler votre départ, avant le 31 décembre.

D'ores et déjà, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de 2013, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

### Inscriptions sur les listes électorales :

Afin d'éviter des problèmes liés à une non inscription sur la liste électorale lors des prochaines élections, il est important de vous présenter en Mairie, lors de votre arrivée dans la commune ou de signaler votre départ, avant le 31 décembre.

D'ores et déjà, vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale de 2013, muni d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

### La rentrée des classes : les effectifs du RPI de Plachy-Buyon / Prouzel

#### Plachy-Buyon :

Mme Rosant : PS : 14 MS : 16

Mme Bulot : GS : 6 CEI : 12

#### Prouzel :

M. Mandonnet : CE2 : 13 CMI : 10

Mme Jamier : GS : 4 CP : 16

M. Bonnard : CMI : 7 CM2 : 17

Bonne année scolaire à tous !

### La rentrée des classes : les effectifs du RPI de Plachy-Buyon / Prouzel

#### Plachy-Buyon :

Mme Rosant : PS : 14 MS : 16

Mme Bulot : GS : 6 CEI : 12

#### Prouzel :

M. Mandonnet : CE2 : 13 CMI : 10

Mme Jamier : GS : 4 CP : 16

M. Bonnard : CMI : 7 CM2 : 17

Bonne année scolaire à tous !